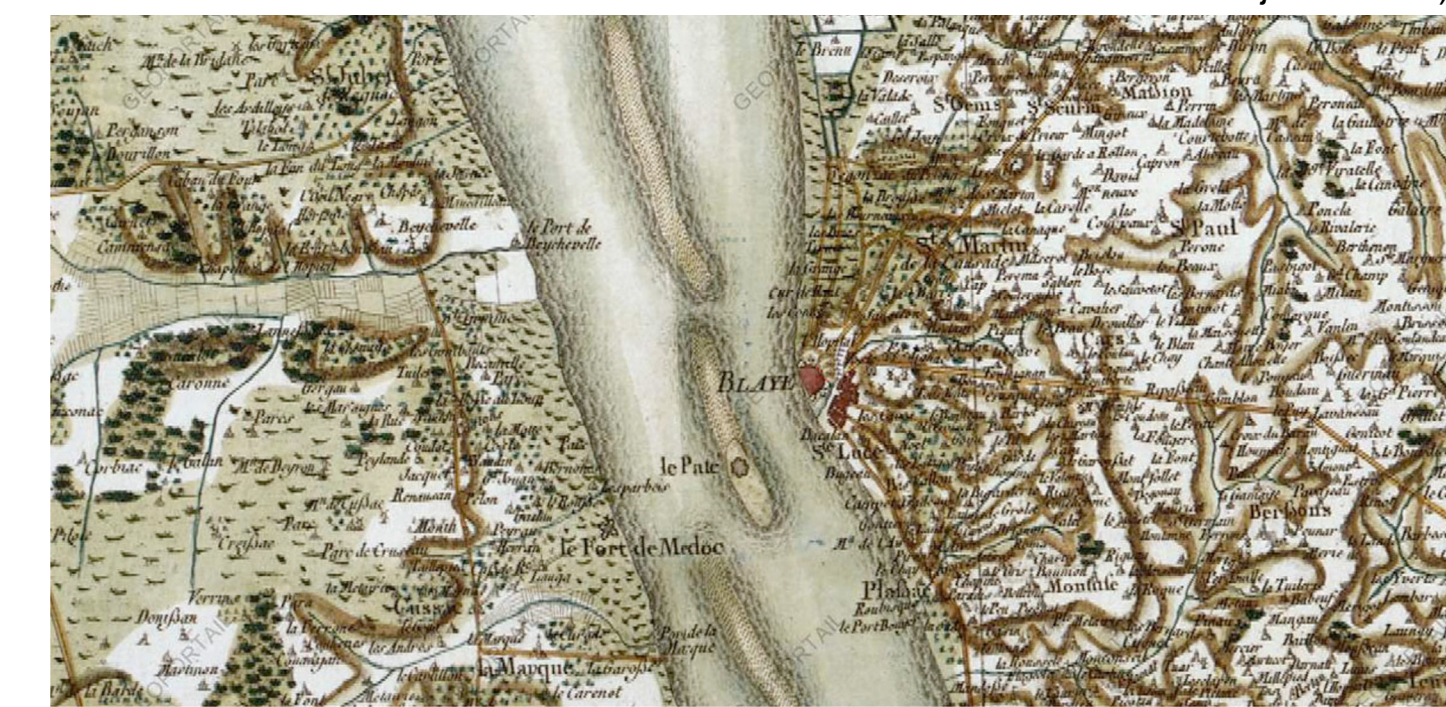


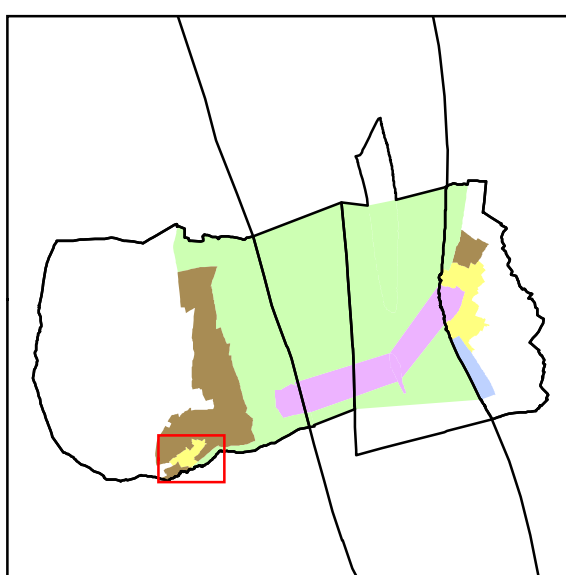
Aire de Mise en Valeur
de l'Architecture et du Patrimoine
du Verrou de l'Estuaire

(devenant Site Patrimonial Remarquable au jour de sa création,
conformément à l'article 114 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016)



3.5 Zonage
Cussac-Fort-Médoc
Bourg de Cussac le Vieux

échelle 1/1 500
juin 2017



Légende

-  Limite communale
-  Délimitation du périmètre de l'AVAP
-  A1 - Site formant le verrou de l'estuaire
-  A2 - Ville historique de Blaye et ancien bourg de Cussac
-  A21 - Zone portuaire
-  A3 - Paysage viticole
-  A4 - Prairies humides et palus, paysages des bords de l'estuaire et estuaire
-  Monuments historiques classés
-  Immeubles remarquables à conserver et à restaurer
-  Bâti d'intérêt patrimonial participant à la qualité urbaine
-  Immeubles contemporains ou bâti ancien transformé de manière significative
-  Vigne ou pré
-  Jardins / parcs / éléments de paysage / bois
-  Seuil d'urbanisation / limites paysagères à conserver
-  Murs et clôtures à conserver
-  Venelles à valoriser
-  Ruisseau
-  Cônes de visibilité à préserver



0 50 100
Mètres